

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD536

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 4

Après le mot :

" élaborée ",

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

" par l'Agence française pour la biodiversité ".

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'AFB nouvellement créée doit être l'instance qui élabore la stratégie nationale pour la biodiversité, en concertation avec l'ensemble des acteurs intéressés et représentés au sein de son Conseil d'administration.